



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES DE BWBC

26 Janvier 2019



ORDRE DU JOUR



9H15	Accueil – Présences	
9H30	Mot du Président	Emmanuël
	Situation arbitres	Emmanuël
	Jan 19 : où en sommes nous?	Emmanuël
	Désignations / Déconvocations	Emmanuël
10H15	Visionnement / Formation	Patrick
11h00	CPC – divers	Didier
11H15	Q&A et conclusion	

Mot du président



➤ Critiques arbitrage et Affaires judiciaires :

- Applications des consignes de la CPA différentes suivants les arbitres.
Ex: verres dans la salle, tenue des arbitres ...
- Affaires en cours:
 - Gold Rix – Union
 - Star Ice – Président suspendu
 - Noguiera – fin de suspension fonction officielle terminée, sauf arbitre

➤ Nouveaux arbitres :

- Nous avons accueilli cette saison 6 nouveaux arbitres :
Anoul Kevin, Khiati Ahmed, Prosser Isabelle, Raemdonck Véronique, Samelson Jonathan, Zérates Tristan

SITUATIONS ARBITRES



A mi-saison:

- Il manque toujours 17 arbitres
- Plusieurs demandes de congés jusqu'à la fin de saison

Conclusion:

- **Donc plus de matches sans arbitres**

Consignes pour les désignations:

- Maximum 2 matches sur un même WE. Il sera accepté encore 1 match en plus si vous le demandez à Fabian mais pas plus.
- Le site est l'unique moyen pour demander ses congés et les déconvocations.
- **Pour rappel : si vous êtes second en Nil Dames, vous devez siffler le match réserve.**

JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS?



- Depuis le début de cette saison la CPA a été interpellée à plusieurs reprises par rapport à l'attitude de certains arbitres tant sur le terrain qu'en dehors.
 - Trop de familiarités avec certaines équipes
 - Manque de connaissances du règlement et application
 - Négligence des procédures de contrôle administratif
 - Partialité
 - Participer à un échauffement d'un match sans être affilié à l'équipe
 -

Ces comportements ternissent l'image de notre entité et entraîne une perte de crédibilité de notre corporation.

JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS?



- Certains membres de clubs, à quelque niveau que ce soit, sont à l'affut du moindre écart effectué par nos arbitres et n'hésite pas à en faire de la « publicité »
- Il est donc impératif qu'une remise en question soit faite, principalement des arbitres concernés, mais également de l'ensemble de notre corps arbitral.
- **Actions:**
- La commission nationale d'arbitrage travaille sur un document décrivant la « déontologie de l'arbitre »
- La CPA et le CV seront dès maintenant plus attentifs à ces agissements et des sanctions seront appliquées si le cas le justifie

JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS?



JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS ?



➤ Ethique et déontologie de l'arbitre :



ASSOCIATION FRANÇAISE DU CORPS ARBITRAL MULTISPORTS
Déclarée à la Préfecture de PARIS le 7 janvier 1988 N°9650
Présidents d'honneur : Nelson PALLOUX et Michel Costy
Site Internet : www.arbitre-afcam.org

Déontologie des Arbitres en 10 points

L'Arbitre s'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipement appropriés...);
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels,...) ;
7. S'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres arbitres ou l'institution d'appartenance ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux,...) ;
8. Avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites, éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs, ...);
9. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...);
10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport tels que le fair-play.

JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS?



➤ Ethique et déontologie

➤ Définitions

➤ Ethique:

- Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un

« **ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas, ce qui doit se faire ou ne pas faire** »

➤ Déontologie

- Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public

➤ Arbitre

- Personne chargée de diriger un match, de faire respecter les règles du jeu par les participants (joueurs, coachs, marqueurs, ...spectateurs...)

JAN 19 : OÙ EN SOMMES NOUS?



➤ Extrait du ROI : article 31 : Obligations des arbitres

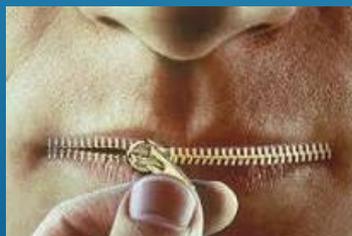
➤ 31.3: il est interdit à tout arbitre de :

- critiquer publiquement les décisions prises par un collègue dans l'exercice de ses fonctions sous peine d'une suspension de 6 semaines à un an et de l'amende prévue. La CPA se charge de l'enquête. Les sanctions éventuelles sont prises lors d'une réunion unique rassemblant les membres de la CPA, le président du CV et un ou deux membres du CV. L'arbitre doit personnellement payer l'amende.

➤ 31.4:

Tout arbitre ayant commis des infractions aux règlements, ayant fait preuve d'incompétence notoire ou ayant eu une attitude allant à l'encontre de leur rôle, peut être sanctionné par la CPA pour autant que les faits reprochés se rapportent à ses fonctions ou à sa qualité d'arbitre. Si l'arbitre est spectateur, il peut être sanctionné par une Commission judiciaire et les sanctions prises sont aggravées du fait de sa qualité d'arbitre. Il y a dérogation à cet article dans le cas défini à l'alinéa précédent. Les sanctions possibles sont l'avertissement, le blâme, la suspension pour une durée maximale d'un an, la rétrogradation et la radiation. Cette liste n'est pas limitative et les sanctions ne sont pas à prendre dans un ordre déterminé. Le sursis peut être appliqué.

➤ **En tant qu'arbitre nous sommes tous tenus à un devoir de réserve**



DÉSIGNATIONS / DECONVOICATIONS

Situations jan 2019:



- Planification des congés en respectant la consigne des 6 semaines
- Congés et déconvocations uniquement via le site jusqu'à 3 jours avant la désignation (après uniquement par téléphone).
- Utilisation de la souplesse du site pour les demandes de congés, (½ jour, plage horaire, demande de congé si désignation le même WE ..)
- Déconvocations tardives y compris 2h avant le match
- Difficultés pour le désignateur par rapport aux moyens de déplacements et certaines exigences de certains (je ne veux pas arbitrer à avec le coach)
- **Les difficultés de désignations, amène le responsable à envisager d'arrêter.**

Consignes pour les désignations:

- Maximum 2 matches sur un même WE. Il sera accepté encore 1 match en plus si vous le demandez à Fabian mais pas plus.
- Le site est l'unique moyen pour demander ses congés et les déconvocations.

VISIONNEMENT Jan 2019



- 12 visionnements effectués depuis le début de la saison.
 - moyenne de 91,03%
 - extrêmes : 80,85% et 93,87%
- **Points d'attentions:**
 - Gestes officiels
 - Préparation d'avant match – respect protocole directive
 - Jugement des contacts avec le ballon – uniformité – fermeté

FORMATION Jan 2019



➤ Points d'attentions suite aux visionnements:

1. Gestes officiels
2. Préparation d'avant match – respect protocole directive
3. Jugement des contacts avec le ballon – uniformité – fermeté

➤ 1. vidéo

- [PBR\arbitrage\formation](#)

➤ 2. check list : en rouge les derniers changements

- [PBR\arbitrage\formation](#)

➤ 3. Il y a les règles officielles mais il y aussi:

- Les Directives et instructions d'arbitrage (FIVB)



DIRECTIVES ET INSTRUCTIONS D'ARBITRAGE

Edition 2016

(traduction de la version originale anglaise)

REFEREEING GUIDELINES and INSTRUCTIONS

2018 Edition

21.05.2018.

- <http://www.fivb.org/EN/Refereeing-Rules/Guidelines.asp>

FORMATION Jan 2019



➤ Directives et Instructions d'arbitrage

Bien que ce document soit préparé et adressé principalement aux arbitres internationaux, tous les arbitres des différentes nations et ce à tous les niveaux sont invités à lire et à étudier son contenu. Plus encore, les arbitres régionaux et fédéraux sont invités à discuter et débattre ce document avec les arbitres internationaux de leurs pays.

Il est faux de croire que l'arbitrage ne consiste qu'en la conduite d'un match en utilisant et en basant ses décisions sur le règlement, car l'arbitrage ne peut être ni mécanique ni une application automatique du règlement. Une grande compétence est requise. De telles compétences sont acquises grâce à des expériences personnelles, en participant à des événements de volley-ball au cours de l'année, avec l'arbitrage tout en réalisant que l'arbitre n'est pas un « outsider » mais un membre à part entière du jeu. Voilà pourquoi, il/elle ne peut considérer sa tâche en cherchant les erreurs techniques des équipes et des joueurs ou de leur comportement en appliquant les sanctions appropriées. Ceci serait une très mauvaise approche de l'arbitrage. Tout au contraire, un arbitre doit être un expert, un ami, travaillant pour le match et avec les joueurs. Seulement si nécessité il y a, il devra faire et prendre des décisions négatives.

FORMATION Jan 2019



Il/Elle ne devrait pas se mettre en avant-plan dans un match, mais rester discrètement en arrière-plan et n'intervenir qu'en cas de besoin. Un tel comportement est absolument nécessaire dans le volley-ball quotidien. Le volley-ball moderne ainsi que les objectifs de la FIVB requièrent un volley-ball spectaculaire, offrant un excellent spectacle à son public et interpellant un plus grand nombre d'adeptes par les medias. Le volley-ball moderne est un sport rapide, sans contact entre les joueurs avec un haut niveau de condition physique et de bonnes connaissances techniques et un esprit d'équipe particulièrement bien développé. Le volley-ball de haut niveau actuel n'est plus seulement un sport pour fasciner et satisfaire les joueurs et des salles de sport pratiquement vides mais est également transmis dans le monde entier. Les spectateurs n'entendront pas chaque fois le coup de sifflet mais prêteront une plus grande attention à une excellente prestation athlétique d'individus et d'équipes qui se battent pour la victoire.

Le bon arbitre aide dans ce contexte en restant dans l'arrière-plan. Le mauvais arbitre interrompt ce spectacle en voulant jouer un rôle primordial dans un match, et ceci à l'encontre de la volonté de la FIVB. Il/ Elle doit récompenser le joueur ou l'équipe d'avoir offert une action spectaculaire tout en respectant le règlement. Plus encore, il est essentiel que les arbitres internationaux maintiennent de bonnes relations avec les joueurs, entraîneurs, coaches, etc. et son comportement est exemplaire.

FORMATION Jan 2019



Durant le match, il/elle doit être capable de distinguer l'expression de sentiments normaux fait par une personne sous l'influence du stress ou le comportement antisportif d'une personne consciente de ses actes. Il/Elle ne devrait jamais punir l'expression spontanée de sentiments pour le déroulement d'un match dans une bonne atmosphère, l'expression propre et raisonnable de sentiments de la part d'une équipe doit être autorisée, tout comme le fait d'encourager ou d'applaudir chaque bonne action, etc. Tandis que les expressions négatives voulues ou les gestes incorrects envers l'adversaire ou toute protestation envers l'arbitre sont strictement interdites et doivent être sanctionnées.

FORMATION Jan 2019



➤ Actions des prochaines semaines

- Formation des seconds arbitres (refresh)
- Possible session examen théorique fév 2019 (2 candidats)
- Réponses au process de questions réponses telles que prévues par la VBRS.
- Nous invitons chaque arbitre à consulter régulièrement les différents sites de volley / arbitrage depuis BWBC → Volley Belgium → FIVB
 - **BWBC:** <http://www.volley-bwbxl.be/site/>
 - **Désignations:** <https://www.portailfvwb.be/>
 - **Site FVWB:** <https://fvwb.be/site/>
 - **Site CFA:** <https://cfa.fvwb.be/site/>
 - **Volley Vlaanderen:** <https://www.volleyvlaanderen.be/>
 - **Volley Belgium:** <http://www.frbvb.be/>
 - **FIVB:** <http://www.fivb.com/>

FORMATION Jan 2019



➤ Citations:

« L'arbitrage, c'est une formidable école de la vie. On prend des décisions seul, on apprend à se faire respecter. On apprend aussi à s'organiser. »

Maurice Pestiaux, Arbitre, [Lire l'interview](#)

« Un arbitre doit aussi pouvoir se remettre en question. Il doit accepter ses erreurs et essayer, à l'avenir, qu'elles ne se reproduisent plus. »

Jérôme Nzolo, Arbitre, [Lire l'interview](#)

La CPA compte dès maintenant sur un effort de la part de chacun



MATCH DE RESERVE

- INDIQUER VOTRE HEURE D'ARRIVEE
- REMPLIR LE QUESTIONNAIRE
- VERIFIER SOMMAIREMENT LA LISTE DES JOUEURS
- SIGNER LA FEUILLE DE RESERVE

JOUER SOUS RESERVE

22.12. Lorsqu'en cours de rencontre, **un capitaine** n'est pas d'accord avec les explications données par le 1er arbitre concernant **l'application ou l'interprétation d'une règle**, il doit **immédiatement** le lui signifier et demander que sa contestation soit notée, **après la rencontre**, sur la feuille de match. L'arbitre ne peut refuser cette requête. Dans ce cas, lors de la clôture de la feuille de match, le marqueur doit :

- soit y inscrire, sous dictée du capitaine, la version présentée par ce dernier relative aux faits contestés ;
- soit autoriser le capitaine à y inscrire cette version lui-même.



TERRAIN IMPRATICABLE

- ATTENDRE 1 HEURE

EQUIPE INCOMPLETE

MATCH RESERVE → L'INDIQUER SUR LA FEUILLE DU
MATCH PREMIERE

MATCH PREMIERE → FORFAIT A L'HEURE PREVUE DE
LA RENCONTRE

→ PAS DE DELAIS SUPPLEMENTAIRE



JOUEUR NON INSCRIT

CHAQUE SEMAINE, AU MOINS UN MATCH

DEMANDER au MARQUEUR de VERIFIER **au DEBUT de CHAQUE SET**, L'EXACTITUDE des NUMEROS REPRIS suR la FEUILLE de ROTATION par RAPPORT à la LISTE des JOUEURS INSCRITS

ENVOYER LA FEUILLE DE MATCH DANS LES 24 HEURES au RESPONSABLE de la CPC



BUVETTE

TOUT TYPE de BOISSONS STRICTEMENT INTERDIT A LA TABLE

EN PRINCIPE, BOISSONS INTERDITES DANS LA SALLE, SAUF QUE ...

BOISSONS AUTORISEES **EN DEHORS** DE « L'ESPACE DE JEU »

ESPACE DE JEU = TERRAIN + ZONE LIBRE + ZONE SUPPORTERS

SAISON 2018-2019 - Article 22.10 des R.O.I.

Après la rencontre, tout arbitre doit :

contrôler la feuille de match en s'assurant que les rubriques reprises dans les cases en-dessous des cases de rotation aient été correctement remplies ;

vérifier que les deux capitaines et, éventuellement le 2^{ème} arbitre, ont signé ;

le cas échéant, y noter les motifs de disqualification et ceux pour lesquels la rencontre aurait, soit débuté en retard, soit été remise ;

SIGNER LA FEUILLE

APPOSER SON NOM sur LA FEUILLE

INSERER la FEUILLE dans L'ENVELOPPE RECUE,

**ET ENVOYER CELLE-CI DANS LES 24 HEURES
au RESPONSABLE de la CPC**



**La Commission
Provinciale d'Arbitrage
vous souhaite une bonne suite
de saison
2018-2019**